



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 9 décembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois ingénieurs territoriaux – Directeur(rice) adjoint(e) des Travaux de l'Ingénierie et des Services Techniques**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 9 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 3 décembre 2024.

**PRÉSENTS :** Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Matteo LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Didier GRASSI à Matteo LACAVE  
Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI  
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

**ABSENTS :**

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois ingénieurs territoriaux – Directeur(rice) adjoint(e) des Travaux de l'Ingénierie et des Services Techniques**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 octobre 2024 sur les ajustements organisationnels de la Direction des Travaux de l'Ingénierie et des Services Techniques ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant la nécessité de structurer les aspects stratégiques et opérationnels de la Direction des Travaux de l'Ingénierie et des Services Techniques et de renforcer l'appui à son Directeur ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

De créer un emploi permanent ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00433	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	PT-00346	Directeur(rice) adjoint(e) des Travaux de l'Ingénierie et des Services Techniques

**PRÉCISE**

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**Acte certifié exécutoire**  
après dépôt en préfecture  
le 6 JAN. 2025  
et publication ou notification  
du 6 JAN. 2025  
La Direction des Affaires Générales  
Bastia A.E.L.C.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)